

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°25/2026

Convocation : 21 août 2026

Nombre de membres composant le Conseil d'Administration : 9

Nombre de présents : 8

Procurations : 1

Nombre de votants : 9

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Pascale LABBÉ, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Isabelle GAUBIAC, Monsieur Francis FOUCAMBERT, Monsieur André BAZIN, Madame Natàlia SANTOS

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Madame Michelle ROBIC (procuration donnée à Madame Isabelle GAUBIAC)

ÉTAIENT ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie FONTGARNAND

**RATIFICATION DE LA SORTIE INTERGÉNÉRATIONNELLE À OUISTREHAM DU 25 JUILLET
2026 ET APPROBATION DU DEVIS DE TRANSPORT**

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

VU l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT la volonté du CCAS d'organiser une sortie intergénérationnelle afin de favoriser le lien social entre les générations et de permettre aux familles crosnoises en difficulté de bénéficier d'une journée à la mer,

CONSIDÉRANT l'engouement suscité par les inscriptions ouvertes le 6 juin 2026 pour la sortie du 27 juin 2026, ayant généré une liste d'attente de 55 personnes, ce qui a justifié l'organisation d'une seconde sortie à la mer,

CONSIDÉRANT qu'en raison du calendrier de cette seconde sortie, fixée au samedi 25 juillet 2026, soit antérieurement à la présente séance du Conseil d'administration, il convient de procéder à la ratification de cette opération déjà réalisée,

CONSIDÉRANT que cette sortie à Ouistreham a été proposée à 60 habitants de Crosne, avec un départ à 8h00 et un retour prévu à 21h00, deux élus et un agent du CCAS accompagnant les participants tout au long de la journée,

CONSIDÉRANT que, pour assurer le transport, le CCAS a sollicité la société SAS CARS NEDROMA, ZA des Guyards, 91200 Athis-Mons, qui a établi le devis n° 395745 pour la mise à disposition d'un autocar de tourisme de 63 places, forfait journée de 16 heures avec deux conducteurs et 500 km inclus, pour un montant de 1 980 € TTC (mille neuf cent quatre-vingts euros),

CONSIDÉRANT que la participation financière des habitants a été fixée à 10 € (dix euros) pour les adultes et 5 € (cinq euros) pour les enfants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

RATIFIE l'organisation de la sortie intergénérationnelle du samedi 25 juillet 2026 à Oustreham dans les conditions susmentionnées,

APPROUVE le devis n° 395745 de la société SAS CARS NEDROMA, ZA des Guyards, 91200 Athis-Mons, pour un montant de 1 980 € TTC (mille neuf cent quatre-vingts euros),

DIT que le règlement s'effectuera sur présentation de la facture définitive, à l'issue de la réalisation effective de la prestation et conformément aux conditions de règlement prévues au devis,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de fonctionnement 2026 du CCAS, au sein de l'enveloppe « transports collectifs »,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification,

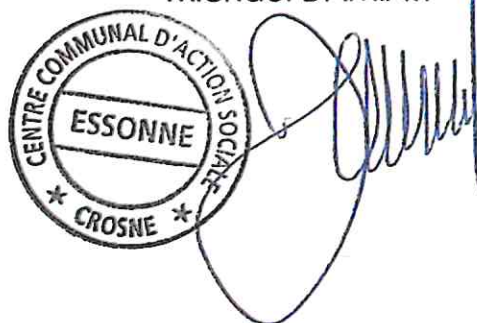
DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne, à Monsieur l'Administrateur adjoint des finances publiques, Trésorier de Yerres, et consignée au registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS,

DONNE pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tous documents s'y rapportant.

FAIT À CROSNE, EN MAIRIE, le 8 septembre 2026.

Pour extrait conforme,

Président du CCAS,
Michaël DAMIATI

The image shows a circular official stamp of the 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' of 'CROSNE' in the 'ESSONNE' department. The stamp is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Certifié exécutoire compte-tenu
de la réception en Préfecture le
et de la publication le 14/09/2026

DEVIS n° 395745
Ce devis ne tient pas lieu de réservation.

MAIRIE DE CROSNE
Madame Jessica GALATEAU
35 AVENUE JEAN JAURES
91560 CROSNE

ATHIS-MONS, le 10 juillet 2026

Madame,

Nous vous remercions de votre demande et vous prions de trouver ci-dessous notre meilleure proposition pour votre déplacement.

Destination : 2 COND // OUISTREHAM

Destination: Plage de Ouistreham

COUPURE SUR PLACE JUSQU'A LA REPRISE CLIENT

Départ le Samedi 25 juillet 2026 à 08:00

De CROSNE Mairie de Crosne
35 avenue Jean Jaurès
91560 Crosne

Contact: Jessica GALATEAU - 01.69.49.64.39 // 06.07.18.22.80

Retour le Samedi 25 juillet 2026 à 21:00

A CROSNE Mairie de Crosne
35 avenue Jean Jaurès
91560 Crosne

Contact: Jessica GALATEAU - 01.69.49.64.39 // 06.07.18.22.80

Tarifs				
Désignation	Quantité	PU	TOTAL HT	TVA
Autocar Tourisme 63 Places	1	1 800.00	1 800.00	10 %
TOTAL pour 1 véhicule / 63 passagers.		HT:	1 800.00 €	
		TVA:	180.00 €	
		TTC:	1 980.00 €	

Ce prix comprend	A rajouter au tarif ci-contre
Forfait journée de 16h00 - 2 conducteurs - 500Kms - car de 63 places tourisme	Les heures supplémentaires <150>€/ heure supplémentaire Les kilomètres supplémentaires <1.60>€/km supplémentaire Les parking, les taxes, les frais de tunnel, de pont ou de douane éventuels à votre charge

Le client MAIRIE DE CROSNE	Adresse de facturation
Date : Cachet et signature (avec la mention "Bon pour accord") :	

Rappel de la législation	
- L'Amplitude est limitée à 12h00 pour un conducteur et à 16h00 pour 2 conducteurs (départ dépôt/retour dépôt). - Le temps de conduite est limité à 4h30 en continu (4h00 de nuit) et à 9H00 par jour. Une interruption de 45 minutes est obligatoire après une période de conduite continue avec possibilité de la fractionner en deux arrêts de 15 puis 30 minutes, dans la période de conduite continue. - Un conducteur ne peut excéder 6 jours de travail par semaine. - Le responsable du groupe est tenu de faire attacher les ceintures aux passagers dans tout véhicule équipé. Le conducteur n'est pas responsable en cas de ceinture détachée.	
Nouvelle législation (arrêté ministériel du 18/05/2009)	
Veuillez nous communiquer la liste détaillée de toutes les personnes empruntant le car (sur feuille libre) : à remettre au conducteur (pour les transports hors de votre département).	
- Nom – prénom – date de naissance de chaque participant - Pour les jeunes de moins de 18 ans : N° de téléphone d'une personne à contacter - Les dates du transport et ses caractéristiques générales - Les coordonnées téléphoniques de l'organisateur	
Conditions d'annulation	
A compter de la réservation :	150€ de frais de dossier
Annulation J-8 du service :	15% du service commandé
Annulation J-6 du service :	25% du service commandé
Annulation J-4 du service :	35% du service commandé
Annulation J-3 du service :	50% du service commandé

Annulation J-2 du service : 75% du service commandé
Annulation J-1 ou Jour J : 100% du service commandé

Ce devis est valable 48 heures à compter de sa date d'envoi sous réserve de disponibilité au moment de la réservation.

Conditions de règlements

Païement total à la réservation chèque, chèque ANCV, virement ou CB,
possibilité de faire 2 encaissements (50% à réception et 50% maximum 4 semaines avant la prestation).
Règlement à partir de j-30 en virement ou CB et j-7 CB uniquement. Indiquez le N° du devis pour le bon suivi de votre dossier.

Pour les administrations : Merci de nous retourner le bon de commande signé et complété avec la mention « Bon pour accord » par mail AVANT la prestation.

Pour valider votre devis (Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation):

Merci de nous retourner le bon de commande signé et complété avec la mention « Bon pour Accord » ainsi que l'adresse de facturation de votre déplacement par mail à commercial@cars-nedroma.com.

Toute validation de devis doit être obligatoirement confirmée par nos services par un numéro de réservation.

En cas de non-retour de notre part merci de nous contacter afin de vérifier la bonne réception de votre réservation.

Nous restons à votre entière disposition pour d'autres informations, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos sincères salutations.

Aurore DRUBIGNY
Service Commercial
CARS NEDROMA